



Finances - Economie - Emploi - Formation
et Chambres consulaires

OBJET : Expérimentation de location de voitures à 1€ par jour pour faciliter l'accès et le retour à l'emploi : modalités d'organisation et tarifs

EXPOSE

Par délibération du 18 novembre 2022, suite à un appel à projets, la Région des Pays de la Loire a sélectionné la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval qui est la première et unique intercommunalité en Loire-Atlantique à expérimenter sur 12 mois la mise à disposition de voitures à 1€ par jour pendant 1 mois renouvelable 1 fois pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des :

- Demandeurs d'emplois recrutés sur un emploi (CDI, CCD, contrat de projet, contrat d'insertion ou d'intérim de plus d'un mois) ou un contrat d'alternance dans une entreprise éloignée de leur domicile.
- Stagiaires de la formation professionnelle, pendant la période de stage en entreprise.

La mesure est réservée par la Région à des personnes ne dépassant pas un niveau de salaire fixé à 1 900 € net par mois avant prélèvement à la source et ne disposant pas d'un véhicule personnel.

La communauté de communes engage l'expérimentation avec une mise à disposition de deux automobiles électriques géolocalisables. Les candidats à ce nouveau service seront proposés par les partenaires locaux : Pôle Emploi, Mission Locale Nord Atlantique, Unité Emploi du Département, Agences d'intérim et autres acteurs de l'emploi. La sélection des bénéficiaires sera réalisée par le Vice-Président en charge de la mobilité. Les partenaires alerteront la communauté de communes en cas de changement de situation des bénéficiaires.

L'accès au service au tarif de 1€ par jour ne comportera pas de demande de caution au bénéficiaire afin de ne pas constituer un frein à l'image de ce qui est pratiqué pour les locations en autopartage et de vélos à assistance électrique. Par contre, le bénéficiaire devra supporter le coût des réparations jusqu'à hauteur de la franchise du contrat d'assurance conclu par la communauté de communes.

Des pénalités seront également proposées en cas de non-respect des conditions générales d'accès et d'utilisation du service : 150 € si perte des clés de l'automobile, 50 € si non prise en compte de l'autonomie du véhicule par rapport aux kilomètres effectués, 50 € si non-respect de l'interdiction de fumer, 50 € si véhicule restitué particulièrement sale à l'intérieur (tâches, débris...) ou à l'extérieur (boue...), 500 € si disparition inférieure à 48 heures et 250 € par jour à partir du 3^{ème} jour jusqu'au dépôt de plainte.

Un comité de pilotage sera mis en place associant aux côtés de la Région et de la communauté de communes, les représentants du service public de l'emploi et de la formation professionnelle notamment membres du Comité Local Emploi Formation Orientation Professionnelle.

Le budget prévisionnel de l'opération sur 12 mois s'élève à une dépense de 30 000 € comprenant la location des deux automobiles électriques, la communication sur le dispositif, l'habillage des véhicules, la géolocalisation, l'assurance et les frais de personnel. Une aide régionale de 29 270 € est attribuée et complétée par des recettes de mise à disposition des véhicules émanant des bénéficiaires estimées à 730 €.

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Finances - Economie - Emploi - Formation et Chambres consulaires le » réunie le 28 mars dernier.

DECISION

Compte tenu de ces éléments, le conseil communautaire décide :

- 1) d'adopter les modalités d'organisation de l'expérimentation de la mise à disposition de voitures à 1 € par jour pendant 1 mois renouvelable 1 fois pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi,
- 2) d'adopter les tarifs comprenant, outre la mise à disposition à 1€ par jour, les pénalités telles que susmentionnées,
- 3) de déléguer au bureau communautaire le soin de modifier les modalités d'organisation et les implications sur les conditions générales d'accès et d'utilisation durant les 12 mois de l'expérimentation,
- 4) d'autoriser M. le Président, ou M. le Vice-Président délégué, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à la majorité
2 abstentions (M. Bernard GAUDIN –
M. Alain LE TOLGUENEC)

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 6 avril 2023

Le secrétaire de séance

François-Xavier LE HECHO

Le Président

Alain HUNAULT

AR-Préfecture

044-200072726-20230407-7-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 07-04-2023

Publication le : 07-04-2023

Conseil Communautaire du



Le Président,
Alain HUNAULT

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt-trois, le six avril, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes- sous la Présidence de M. Alain HUNAULT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY			X	P	Mme Claudie SONNET
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
M. François-Xavier LE HECHO	X					
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT	X				
	Mme Laurence LE BIHAN	X				
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
	Mme Lucie PAUL			X	P	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON			X		
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES			X	P	Mme Marie-Irène BOUIN
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF			X	P	Mme Géraldine PINSON-LERAY
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN			X		
	M. Jean-Yves GICQUEL	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN			X	P	M. Patrick GALIVEL
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN			X	P	Mme Brigitte MAISON
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY			X	P	M. Jean-Noël BEAUDOIN
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER					
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	M. Didier PAITIER	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Monsieur François-Xavier LE HECHO

AR-Préfecture

044-200072726-20230407-7-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 07-04-2023

Publication le : 07-04-2023



Le Président,

Alain HUNAUULT